

GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 60 du 18 novembre 2014

GT contrôle fiscal du 21/10/2014

Contrôle fiscal et SPIB, Pilotage en eaux troubles

Le Comité Technique de Réseau-contrôle fiscal du 9 septembre 2014 était aussi le CTR d'ouverture d'un cycle de discussion portant sur l'ensemble de la chaîne du contrôle. De nombreuses thématiques sont en effet à débattre : emploi, indemnitaire, redevance audiovisuelle, recouvrement-huissiers des finances publiques - PRS, recherche-programmation, encadrement du contrôle, applications informatiques, objectifs... Le calendrier des discussions groupes de travail se déroulera sur le premier semestre 2015 et s'achèvera lors d'un CTR de clôture.

Ce groupe de travail du 21 octobre 2014, présidé par le directeur du contrôle fiscal, portait sur la recherche et la programmation.

En propos liminaires, **F.O.-DGFIP** est intervenu sur plusieurs points tout en rappelant la situation générale au regard des diminutions de budgets et des suppressions d'emplois :

- S'agissant du transfert de la BDV d'Alençon vers la DirCoFi Ouest, **F.O.-DGFIP** ne peut accepter d'être mis devant le fait accompli, alors qu'aucune discussion n'a eu lieu ni en CTR, ni en CTL, ni même en GT ! L'information du transfert arbitraire de 5 ETP sur 6 nous est parvenue des camarades du département et la DG, tentant d'arrondir les angles, a vite inséré une fiche complémentaire au GT mutations du 14 octobre. **F.O.-DGFIP** est bien sûr intervenu avec fermeté au plus haut niveau pour dénoncer ce fait. Le Syndicat a recensé 72 BDV de 6 agents ou moins au plan national...

- En matière de redevance audiovisuelle, nous avons rappelé notre intervention en CTR, et demandé l'ouverture rapide de discussions. A ce sujet, la DG a confirmé que la réunion « Grand Est » prévue le 16 octobre 2014 à Nancy a été annulée faute de crédit de déplacement pour les bureaux CF (SPIB affûte son Pilotage ...),

- Enfin, pour ce qui concerne la recherche – programmation, **F.O.-DGFIP** dénonce là encore des opérations de réorganisation fondées sur la concentration des structures, leur départementalisation, voire leur interrégionalisation. A titre d'exemple, le département de la Vendée qui dispose de 6 implantations de PCE, n'en aura bientôt plus que 2 (CTL du 3 octobre 2014). Pour mémoire, il existe aujourd'hui 370 implantations PCE, correspondant à 2 904 emplois pourvus au niveau national. **F.O.-DGFIP** a, en outre, exprimé les plus grandes réserves au regard du test en DirCoFi Rhône Alpes Bourgogne concernant les BCR, dénoncé la tendance à imposer l'auto-programmation, la mise en concurrence des différents services et le risque de normalisation de la recherche par la mise en œuvre du module recherche d'ALPAGE.

L'administration s'est tout d'abord voulue rassurante en certifiant ne pas avoir pour objectif de modifier « les strates » (départements, régions, national) et qu'il n'y aurait pas de remise en cause de l'organisation actuelle du contrôle. Elle s'interroge toutefois sur deux points : disposons-nous des bons outils juridiques et le fonctionnement de notre organisation est-il optimal ? Selon elle, il y a trop de cloisonnement entre gestion, programmation-recherche, contrôle, recouvrement et des réflexions sont à mener sur la coordination. Elle affirme aussi qu'il existe un problème sur l'alimentation du contrôle et que la programmation, « principalement assurée par les PCE », débouche sur 25 % de redressements néants (blanches) ou de résultats faibles. Enfin, sur l'aspect dissuasif du contrôle, le directeur considère qu'il faut prendre garde à certains effets pervers, tel que son ressenti négatif par les redevables, et que l'on raisonne trop en terme d'objectifs quantitatifs.

F.O.-DGFIP ne peut croire qu'il n'existe pas de projets concernant l'organisation actuelle. Pour le Syndicat, la Direction Générale crée un épais écran de fumée, tout en soignant sa communication vers les entreprises.

F.O.-DGFIP dénonce les multiples menaces pesant sur la sphère du contrôle, tant en termes de moyens que de budgets, mais aussi d'approche, pour ne pas dire de philosophie. Le Syndicat dénonce aussi le risque avéré en matière de compétences territoriales départementales.

F.O.-DGFIP réaffirme avec force ses résolutions de congrès :

- la conservation de la proximité géographique des implantations des services de contrôle et de gestion,
- des moyens humains, matériels et juridiques à la hauteur des enjeux considérés,
- son opposition à toute tentative de régionalisation ou d'interrégionalisation du contrôle ou de la recherche, ou de son pilotage, comme prévu dans la « démarche stratégique ».

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu